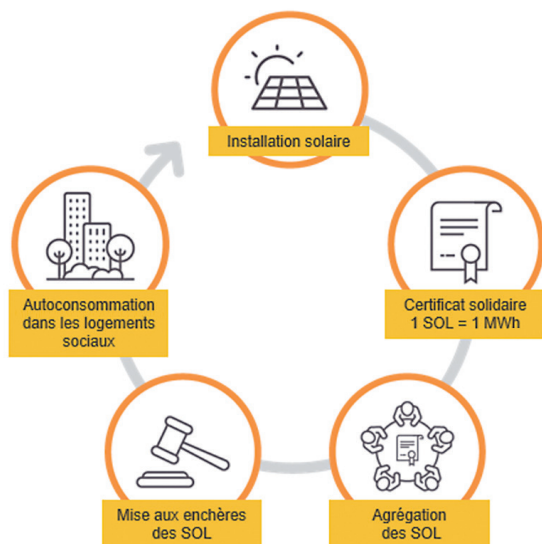


## SOL SOLIDAIRE

# BAILLEURS SOCIAUX, FAITES FINANCER VOS PROJETS D'AUTOCONSO !

Annoncée lors du salon BePositive en 2019, la création de l'association Sol Solidaire est désormais effective, depuis le mois de septembre. Elle lance aujourd'hui un appel aux bailleurs sociaux afin qu'ils puissent soumettre leurs projets d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque.



L'association à but non lucratif Sol Solidaire a pour objet d'orienter des fonds privés vers le financement de projets solaires de production d'électricité dans le secteur résidentiel social, en finançant la quote-part qui ne l'est pas par les aides publiques sur ce type de projet. Une part fixe évaluée entre 20 et 25 % du montant des travaux. Initiateur de ce concept humaniste qui mêle social et renouvelable, André Joffre, fondateur du bureau d'études Tecsol, a à ses côtés d'autres membres fondateurs : Laëtitia Brottier, vice-présidente d'Enerplan ; Arnaud Leroy, président de l'Ademe ; Christian Le Seach, directeur du Développement durable, Groupe BPCE ; Sylvie Perrin, avocate associée, De Gaulle Fleurance & Associés, également présidente de l'association La plateforme verte. « Nous venons d'obtenir un rescrit fiscal de l'administration, qui était la condition sine qua non pour que le dispositif puisse être déclenché, indique Alexandra Batlle, chargée de développement chez Tecsol et portant le projet Sol Solidaire. Cela permet à l'association d'être éligible au mécénat. » Rappelons le principe : le point de départ, ce sont les producteurs d'énergie solaire qui mettent à disposition un certain nombre de MWh produits sur une période donnée. À ces MWh sont associés des certificats, les unités de valeur « Sol ». Ces Sol sont mis aux enchères une à deux fois par an, ventes au cours desquelles des mécènes donnent une

valeur en euros aux certificats. Cette valeur en euros sert ensuite à financer des projets solaires de bailleurs sociaux en autoconsommation collective.

### FOURNIR GRATUITEMENT LE KWH SOLAIRE

« Cela permet de financer à la fois le coût d'investissement et le coût d'exploitation de ces projets, précise Alexandra Batlle. La particularité du dispositif est que ne sont éligibles à l'enveloppe Sol Solidaire que des projets sur lesquels les bailleurs sociaux s'engagent à fournir gratuitement à leurs locataires le kWh solaire produit sur les immeubles à vocation sociale de leur parc. » Un appel à projets vers les bailleurs sociaux a d'ores et déjà été mis sur la place publique en décembre dernier à l'occasion du salon Energaïa. Deux sessions sont prévues pour cet appel à projets : une première clôture le 27 avril et une deuxième session se terminant le 20 septembre. Une première soirée caritative de mise aux enchères est prévue en mai ou en juin.



« Cette initiative suscite beaucoup d'intérêt de la part des bailleurs sociaux et nous sommes plutôt confiants. »

Alexandra Batlle, chargée de développement chez Tecsol

En parallèle, l'association accentue sa communication auprès des mécènes et des producteurs afin de mettre les enveloppes financières en face des besoins des bailleurs. C'est notamment le cas auprès des adhérents du syndicat Enerplan au travers de webinaires. « Il s'agit d'un profil de mécène, souligne Alexandra Batlle, mais peuvent également être mécènes toutes les entreprises et organisations, grands industriels ou acteurs du secteur de l'énergie. »

Une étude prospective a permis de déterminer qu'en année 1, 300 000 seront récoltés, les enchères représentant les deux tiers de cette somme.

En savoir plus : [www.solsolidaire.fr](http://www.solsolidaire.fr)